VILLE DE SIERRE

PLAN DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Décembre 2012

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 3

2. LES OBJECTIFS DU PLAN DIRECTEUR 3

3. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EXISTANTES 4

4. LES UTILISATEURS POTENTIELS 5

4.1 Les sociétés sportives 5

4.2 Les écoliers et étudiants 5

4.3 Le sport pour tous 5

5. INVENTAIRE ET ÉTAT DES LIEUX DES SITES SPORTIFS 5

6. LES BESOINS EN INFRASTRUCTURES SPORTIVES 8

6.1. Les piscines 8

6.2. Les patinoires 9

6.3. Les installations sportives en plein air 10

6.4. Les salles de gymnastique 13

7. RÉCAPITULATIF PAR SITE 14

8. CONCLUSION 16

1. Introduction

La Ville de Sierre est confrontée à une augmentation de sa population, qui induit un besoin croissant en infrastructures de service, en particulier d'infrastructures sportives et de loisirs. Le choix du type d'installations à réaliser, leur localisation, leurs modalités de mise à disposition des sociétés sportives, par exemple, n'est pas sans enjeu, car il a des conséquences sur le comportement et l'organisation des utilisateurs. De plus, la durée de vie de ces infrastructures étant relativement longue par rapport aux phénomènes de mode qui se rattachent à la pratique d'un sport ou d'un autre, il est nécessaire d'anticiper les besoins des sportifs de demain afin d'augmenter l'efficacité de la politique qui les accompagne.

Le sport évolue et prend de plus en plus d'importance dans la société actuelle. Pour preuve, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'encouragement du sport au 1er octobre 2012 avec pour buts :

- La promotion de l'activité physique des enfants (ouverture du programme Jeunesse et sport aux enfants de cinq à dix ans, afin de contrer l'augmentation du nombre de personnes souffrant de déficits moteurs et de surpoids.
- Sport à l'école : garantir un enseignement suffisant du sport dans toutes les écoles, tant en quantité qu'en qualité.
- Haute école fédérale de sport de Macolin : réglementer le statut et l'accréditation dans le paysage des hautes écoles.
- Sport de compétition : créer un cadre approprié pour assurer un soutien subsidiaire du sport de compétition.
- Dopage : inscrire dans la loi le principe selon lequel les participations à une compétition sportive peuvent subir des contrôles antidopage à tout moment, améliorer l'échange d'information entre les services impliqués dans la lutte contre le dopage et renforcer les dispositions pénales pour que le sport conserve sa crédibilité.
- Financement : garantir une utilisation efficace des ressources affectées à l'encouragement du sport et de l'activité physique, afin de satisfaire aux objectifs de politique budgétaire.

De plus, le Grand Conseil a adopté en deuxième lecture le 14.09.2012 une nouvelle loi cantonale sur le sport. Cette dernière entrera en vigueur en 2013 et portera sur les accents suivants :

- Soutien au sport pour tous, valides et handicapés, adultes et écoliers.
- Repérage et promotion des manifestations sportives d'importance nationale et internationale.
- Construction d'infrastructures sportives d'importance cantonale ou régionale à portée cantonale.

La mise en œuvre de la politique du sport passe par les villes et les communes. Elles possèdent 80 % des infrastructures sportives suisses. Selon un sondage effectué par l'Office du sport à Macolin, le lieu de la pratique sportive, autrement dit l'infrastructure, est le facteur le plus important aux yeux de l'utilisateur. La Ville de Sierre est très sensible à ce constat. Aujourd'hui, la pratique de l'activité physique et du sport dans toute sa diversité (sport d'élite, sport de loisirs, sport scolaire) nécessite notamment des installations sportives adaptées aux besoins. Compte tenu des attentes croissantes des usagers, de l'apparition de nouvelles disciplines sportives, des impératifs grandissants de sécurité ou des modifications techniques et réglementaires introduites par les fédérations, ces installations doivent satisfaire à des exigences en constante évolution impliquant sans cesse de nouveaux changements, tant au niveau des infrastructures que de leur gestion.

2. Objectifs du plan directeur

En 2007, le Conseil Municipal a mandaté le Service de la culture et sports ainsi que le Service de l'édilité pour identifier les besoins des utilisateurs, dans une perspective de développement en matière d'installations sportives, pour les prochaines décennies. De cette enquête est sortie la première version du plan directeur des infrastructures sportives, qui a été présentée au Conseil Général en 2008.

Le but du nouveau plan directeur des infrastructures sportives est d'actualiser les différents besoins identifiés et de définir les lignes directrices à long terme. Le document se veut évolutif en fonction de l'avancement des projets et les intentions politiques de l'exécutif. **Les coûts et échéances liés aux investissements nécessaires seront intégrés au plan financier multi annuel (PIM)**. Celui-ci synthétise les plans directeurs des différents dicastères de la Ville de Sierre et permet une planification à long terme, en tenant compte des priorités et des ressources financières à disposition.

3. Les infrastructures sportives existantes

Les installations sportives ci-dessous sont destinées essentiellement à l'usage des écoles et des clubs locaux, mais sont aussi des lieux de prédilection pour l'organisation de tournois, de compétitions locales, régionales et nationales ainsi qu'un grand nombre d'autres manifestations. Certains de ces sites accueillent aussi des sportifs à la recherche d'un besoin de mouvement.

- 10 salles de gymnastique, dont une triple
- 5 terrains de football
- Une patinoire couverte de 4'500 places
- Une patinoire en plein air l'hiver
- Une piscine couverte semi-olympique
- Un terrain de street-hockey
- Une piste finlandaise
- Une halle de tennis et de badminton*
- Un skate-parc
- Un terrain de calcetto
- Un terrain multi-sports
- 6 courts de tennis extérieurs*
- Divers terrains engazonnés pour les sports de loisirs et pour tous
- Un manège hippique*
- Des installations de tir à l'arc*
- Une salle de judo*
- Un terrain de beach-volley
- Un golf 18 trous*
- Une cabane de montagne (cabane Illhorn à Chandolin)*
- Une petite salle de gym et piscine (Institut Notre Dame de Lourdes)*

** La Ville de Sierre n'est pas propriétaire de ces infrastructures sportives*

4. Les utilisateurs potentiels

4.1 Les sociétés sportives

La Ville de Sierre est une ville dynamique et sportive : 60 associations ou clubs y ont leur siège, ce qui représente environ 4'500 membres actifs pour 30 différentes disciplines sportives. Les sociétés sportives remplissent le rôle fondamental de partenaires de la ville pour aider celle-ci à atteindre ses objectifs en matière de politique du sport. C'est la raison pour laquelle elles doivent être soutenues par la mise à disposition des différentes infrastructures et par une politique de subsides selon des critères équitables.

4.2. Les écoliers et étudiants

Principales utilisatrices des infrastructures sportives, les écoles sont les bénéficiaires prioritaires. L'éducation physique est une branche obligatoire de l'enseignement tant primaire que secondaire I (Cycle d'orientation), secondaire II (Ecole de Commerce et de culture générale) et de la formation professionnelle. Sierre compte environ 3'000 élèves et étudiants. L'apprentissage du patinage et de la natation sont également offerts aux élèves de l'école obligatoire. Les terrains de sport servent aux activités sportives saisonnières de plein air. Il est indispensable que les infrastructures soient situées à proximité des écoles ou alors desservies par les transports publics.

4.3. Le sport pour tous

Les adeptes de la pratique sportive individuelle, sport-handicap, les aînés ainsi que tout citoyen doit pouvoir utiliser ou profiter d'infrastructures sportives ou de loisirs ouvertes au public, telles que le parcours Vita, les terrains engazonnés, les terrains multi-sports, les patinoires de Graben et Bellevue.

5. Inventaire et état des lieux des sites sportifs

Un inventaire de toutes les infrastructures sportives communales situées sur le territoire sierrois a été dressé. Tous les sites ont été répertoriés selon 4 différentes catégories et numérotés sur la carte présentée sur les pages suivantes.

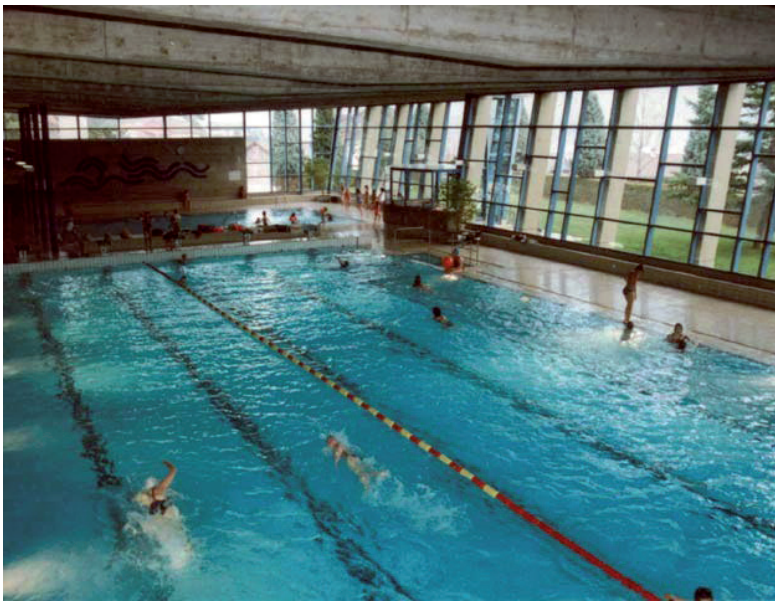

Inventaire et état des lieux des sites sportifs

En vert
Sites existants, à conserver

1 Ecossia : centre sportif
2 Bozon : beach-volley
3 Condémines : judo *
4 Granges : foot
5 Granges : multi-sports
6 Granges : golf *
7 Granges : tir à l'arc *
8 Granges : tennis *
9 Granges : manège hippique *
10 Guillamo : piscine, espace bien-être
11 Plaine-Bellevue : loisirs
12 Géronde : loisirs, volleyball
13 Muraz : salle de gym
14 Muraz, Champétroz : loisirs
15 Les Liddes : salle de gym
16 Beaulieu : salle de gym
17 Goubing : salle de gym
18 Noës : salle de gym
19 Borzuat : salle de gym
20 Finges : parcours Vita
21 Notre-Dame-de-Lourdes : salle de gym, piscine*

En orange
Sites existants, à développer

1 Géronde-Plage
2 Ecossia : centre sportif
3 Salle Omnisports : rénovation
4 Borzuat : salle de gym
5 Goubing : salle de gym
6 Granges : salle de gym
7 Chandolin : cabane Illhorn *

En rouge
Sites existants, à déplacer

1 Graben
2 Condémines

En bleu
Sites à créer

1 Ecossia : patinoire
2 Gare : salle de gym, calcetto, skate-parc
3 Noës : multi-sports
4 Glarey : multi-sports
5 Grône : salle de gym double *

** La Ville de Sierre n'est pas propriétaire de ces infrastructures*

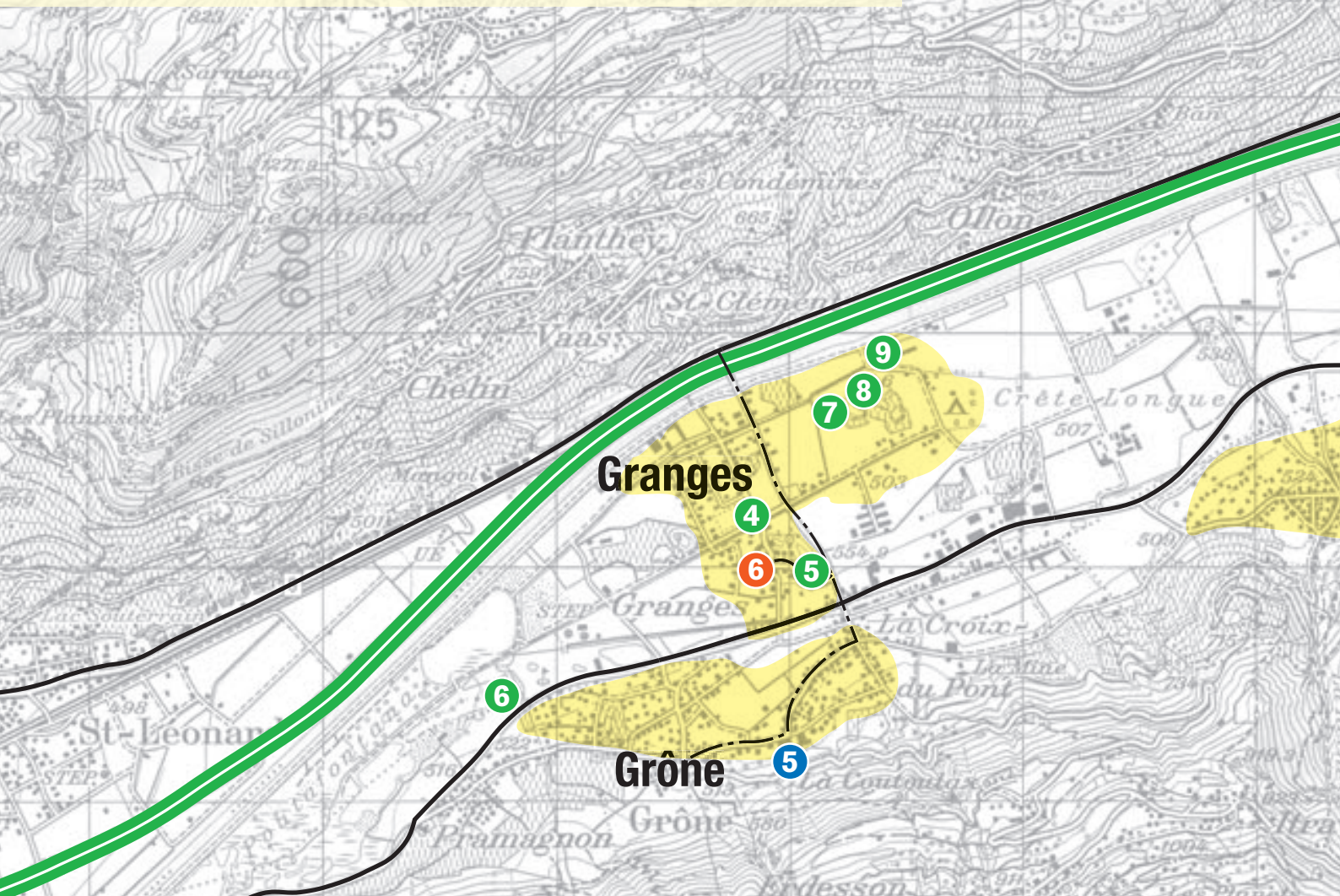

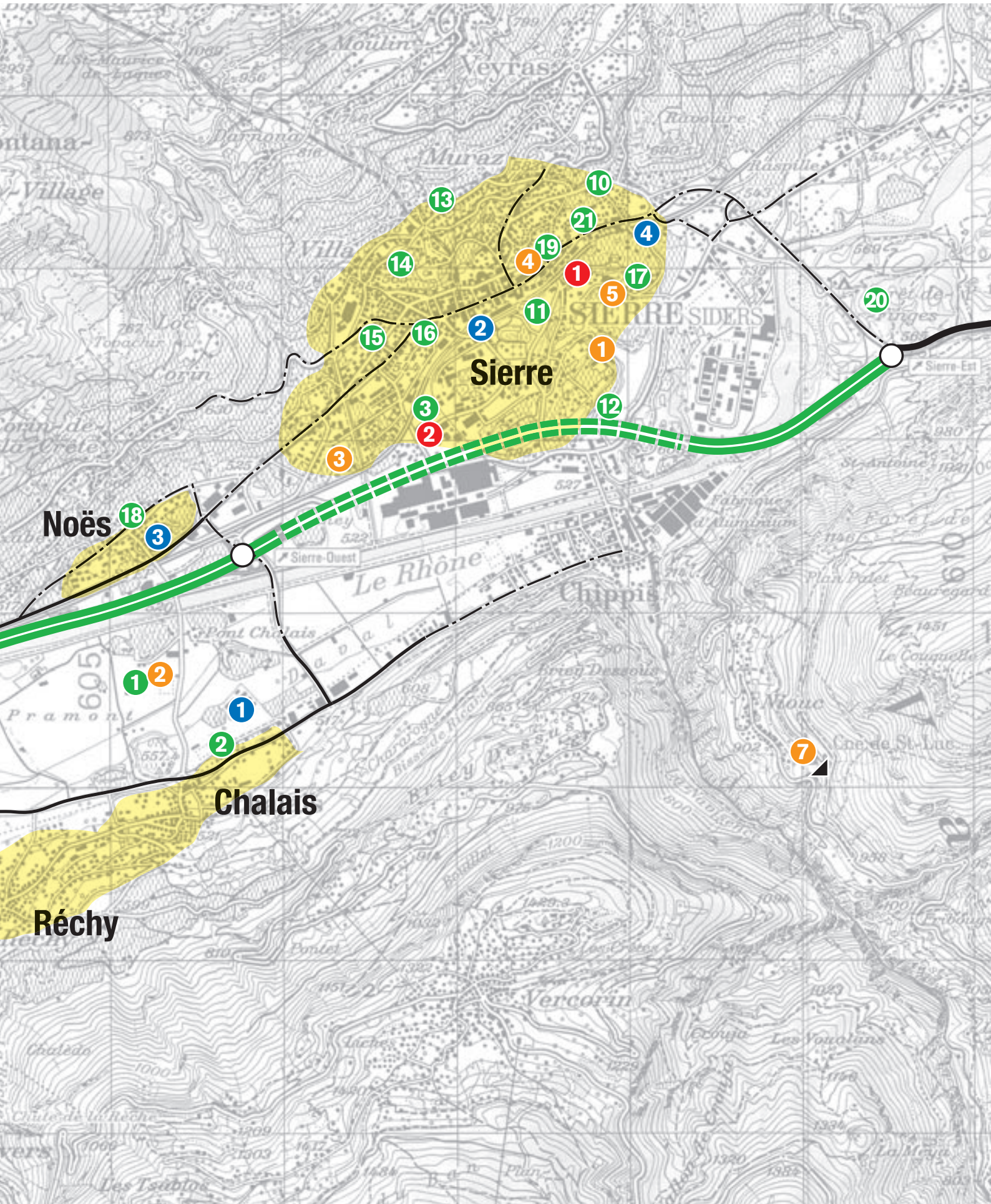
Sierre
Noës
Chalais
Réchy
Sierre-Ouest
Sierre-Est
Le Rhône
Pont Chalais
Pramont
Chippis
Vercorin
Veyras
Muraz
SIERRE
SIDERS
Mouc
Briey Dessus
Briey Dessous
Les Vouglans
Les Tsibloz
Chateau
Plan Pelet
Beauregard
St-Antoine
Le Coupelle
Cne de St-Luc
Fabrique d'aluminium
Ravoire
Rasplie
Moulin
Village
Loc
Topachur
Orin
Charaugne
Blase de Ricard
Bouillet
Pontet
Lache
Ecuye
La Meye
Plan
1
2
3
4
5
7
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21

6. Les besoins en infrastructures sportives

A l'image du centre ville ou des écoles, la Ville de Sierre se transforme aussi d'un point de vue sportif. Les éléments retenus pour la clause du besoin sont issus d'un questionnaire que le Service culture et sports a adressé en 2007 à l'ensemble des associations, sociétés et entités sportives, dans lequel ces dernières ont exprimé leurs souhaits, attentes, besoins et autres impératifs. Le plan directeur des écoles a défini, entre autre, les besoins en salles de gymnastique. Celui des infrastructures sportives s'inscrit dans la cohérence en incluant ces besoins en fonction des équipements et du programme prévus dans son propre plan directeur. Les réponses données sont valables autant pour les écoles que pour les sociétés sportives. La synthèse de ces données nous a permis de regrouper les besoins dans 4 grandes catégories d'infrastructures sportives.

6.1. Piscines

6.1.1. Géronde

Historique et situation actuelle
Le premier bassin en plein air public au lac de Géronde remonte à 1917. A la suite d'un concours d'architecture, c'est en 1931 que la nouvelle plage est réalisée, comprenant un bassin naturel ouvert sur le lac et un espace vestiaires. En 1973, la baisse du niveau du lac implique la construction d'un bassin en béton. Aujourd'hui, les bains publics de Géronde ne sont plus exploités depuis 2011 pour cause de salubrité et de sécurité. La qualité du site ne répondait plus aux exigences cantonales. Dès lors, une rénovation complète du site a été étudiée.

Situation future
En mars 2012, le Conseil général a voté un crédit d'engagement de CHF 11'721'000.–, comprenant la construction de nouveaux bassins chauffés, d'espaces ludiques, une buvette, des vestiaires et sanitaires, des locaux techniques, une infirmerie et un local garde-bains. De plus, dans le projet, il est prévu l'accès à une zone de baignade au lac surveillée et délimitée. Pendant la fermeture de la piscine, il sera possible d'effectuer le tour du lac en utilisant une rampe située par-dessus les cabines de vestiaires.

Utilisateurs potentiels
Ecoles, club de natation, sport-handicap, club de plongée, club de sauvetage, cours de natation, sport de loisirs, sport pour tous.

Planning du projet

Mise à l'enquête	2012
Réalisation des travaux	2013-2014
Ouverture	été 2014

Environnement
Sur la base d'un bilan sanitaire de l'état des lacs sierrois et d'une étude environnementale sur Géronde présentée au Conseil Général, le Conseil Municipal a décidé une série de mesures environnementales visant à préserver les qualités naturelles du site. Ces aménagements tendront en

Projet d'aménagement du site de Géronde

priorité à augmenter l'apport d'eau dans le grand lac afin de favoriser l'oxygénation de l'eau. La principale amélioration consistera en la création d'une zone humide à la pointe N-E du grand lac, correspondant dans son principe à la mesure de compensation des routes nationales (B3). Ces mesures sont compatibles avec le projet de reconstruction des bains publics et visent principalement à maintenir la qualité des eaux malgré une pression croissante des divers usages se déroulant dans et autour du lac.

Le chauffage des bassins ainsi que la production d'eau chaude seront assurés en prélevant la chaleur dans l'eau du lac par l'intermédiaire de pompes à chaleur. Une chaudière à gaz est également prévue en appoint. Les bassins seront équipés d'une couverture thermique afin de préserver la chaleur contenue dans l'eau.

Bien que desservi par des infrastructures de parking, le site de Géronde sera connecté au réseau de mobilité douce qui vise à proposer pour les piétons et les cyclistes une série d'axes interconnectés qui se veulent avant tout sécuritaire pour ces usagers. En fonction des contraintes territoriales et financières ces axes seront, soit situés en site propre, soit prioritairement implantés dans des zones à trafic modéré, soit en dernière option, aménagés sur des tronçons routiers sous forme sécurisée. Actuellement déjà, il est bon de rappeler que Géronde ne se situe qu'à une vingtaine de minutes de marche de la gare. De plus, Géronde est aisément atteignable en transports publics notamment par la ligne N°3 des bus urbains, dont les arrêts de Sous-Géronde ou de Plantzette sont situés à quelques minutes de marche de la plage.

6.1.2. Guillamo

Historique et situation actuelle
C'est le 9 juin 1978 qu'a eu lieu l'inauguration de la piscine couverte semi-olympique de Guillamo flanquée d'un vaste bassin pour non-nageurs, d'installations de sauna, fitness et d'une buvette. La partie ouest, comprenant les équipements techniques, buvette, vestiaires, fitness, espace bien-être a été totalement rénovée en 2006. La halle des bassins n'a pas subi de modification, sauf l'aménagement d'une terrasse et d'une pataugeoire à l'extérieur. En 2011, les installations techniques situées au sous-sol ainsi que les installations de ventilation ont été remises à neuf.

Situation future
Dans le cadre du projet de la piscine de Géronde, et dans un but d'optimiser l'exploitation, il est prévu de fermer la piscine couverte de Guillamo durant les mois d'été et de déplacer son personnel sur le futur site de Géronde.

Environnement
Combinés avec la pose de près de 600 m2 de panneaux solaires en 2006, les investissements réalisés en 2011 pour le traitement de l'air (température et humidité) et de l'eau permettront d'enregistrer annuellement une économie d'énergie conséquente.

La piscine de Guillamo est directement desservie par un arrêt situé sur la ligne N°2 des bus sierrois en direction de Muraz et qui offre une cadence d'un passage par 20 minutes.

6.2. Patinoires

6.2.1. Graben

Historique et situation actuelle
En juin 1957, la décision fut prise de construire la patinoire de Graben. En 1958, la Ville de Sierre est dotée d'une patinoire digne de ce nom qui satisfait les besoins du club de hockey local, des écoles sierroises et de tous les adeptes du patinage. La patinoire en plein air est munie de gradins naturels taillés dans la pente. Une société coopérative est fondée et gère les installations. En 1969, Graben est agrandie à 7'000 places afin de satisfaire à la promotion dans l'élite du hockey. Dès 1977, l'infrastructure est dotée d'une toiture et devient alors la première patinoire valaisanne, pouvant accueillir plus de 6'000 spectateurs. En 2001, la Ville de Sierre rachète la patinoire à la société coopérative. Entre 2001 et 2012, de nombreuses rénovations partielles ont été entreprises pour un montant total d'environ 7 millions de francs. Les coûts d'exploitation se montent à près d'un million de francs par année. Depuis 2009, sa capacité a été réduite à 4'500 places pour des raisons de sécurité. Aujourd'hui, Graben a fait son temps, elle ne répond plus aux exigences actuelles de la ligue nationale de hockey, du club et du public.

Situation future
Le projet de réaménagement du quartier du Vieux-Bourg basé sur le nouveau passage de la Scie, rendu possible à la suite du déplacement des voies CFF, sont des éléments non négligeables quant à la future affectation du site. Il n'est donc pas prévu de construire une nouvelle patinoire sur le site de Graben. Si aucun besoin collectif avéré ne devait être souhaité pour ce site, la ville affectera le périmètre à la zone à bâtir et valorisera ces terrains.

6.2.2. Halle principale de glace à Ecossia/Bozon

Historique et situation actuelle
Différentes localisations et projets ont été étudiés depuis 2001. Actuellement, la future halle de glace devrait voir le jour à Ecossia dans une zone située entre le centre sportif actuel de Bozon et la future zone industrielle de Daval. Le lieu présente plusieurs atouts. Il est très bien situé : proche du centre, des villages et des communes de Chalais, Chippis et Grône, accessible en quelques minutes de la sortie ouest de l'autoroute. Eloignée des habitations, la patinoire ne provoquerait que très peu de nuisances. Enfin, la localisation est cohérente, puisqu'elle s'intègre à un secteur voué aux activités sportives. Seule inconnue : le terrain de la future patinoire appartient à des privés. Les négociations sont en cours. Toutefois, en cas d'échec, un site de rechange est prévu sur des terrains communaux dans le secteur de Chétroz.

Situation future
La ville étudie la possibilité de construire une patinoire d'une capacité de 3'500 à 4'500 spectateurs. Selon la clause du besoin, la nouvelle halle de glace devrait abriter deux surfaces de glace. Différents modes de financement sont à l'étude, le plus favorable restant à définir. Dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur le sport qui a été adoptée par le Grand Conseil le 14.09.2012 et qui entrera en vigueur en 2013, l'article 23 alinéa 2 de la nouvelle loi précise que le canton coordonne et soutient, selon les disponibilités financières, jusqu'à concurrence de 25 pourcent du coût total admis, la construction et la rénovation d'infrastructures ou d'installations sportives d'importance régionale de portée cantonale. Des discussions sont également en cours avec les communes du district de Sierre pour une participation financière à l'investissement.

Utilisateurs potentiels
Ecoles, patinage public, clubs de hockey de Sierre, patinage artistique, clubs de hockey corporatifs.
Etant donné la construction prochaine d'une halle de curling à Sion comprenant 5 pistes et regroupant tous les clubs de curling du Valais central, nous n'avons pas pris en considération le club de curling comme utilisateur potentiel dans le projet de la future halle de glace de Sierre.

Planning du projet

Acquisition des terrains	2013
Changement de zone	2013
Concours d'architecture	dès le changement de zone
Etudes, finalisation du projet	dès le résultat du concours
Réalisation des travaux	dépend des étapes précédentes

Environnement
Le développement prévu du site d'Ecossia est accompagné d'une réflexion liée au réseau de mobilité douce. Une des composantes de liaison depuis le centre ville consistera à développer des axes sécurisés en direction des berges du Rhône. L'adaptation des réseaux de transports publics au niveau régional est également souhaitable parallèlement au transfert des activités de Condémines à Ecossia. Finalement, l'intégration possible d'une future patinoire dans la zone nécessite une réflexion complète sur la mobilité du secteur Ecossia-Bozon qui se place en amont de tout projet de construction, afin d'évaluer les questions des déplacements non seulement durant l'exploitation standard du site mais également lors de manifestations. Un bureau d'ingénieur en mobilité a été mandaté pour étudier l'impact sur l'ensemble de la zone Ecossia/Bozon.

Les besoins en énergie d'une halle de glace fluctuent en fonction des saisons. Des réflexions seront engagées notamment pour un réseau d'échange de chaleur avec les différentes industries pouvant s'implanter sur le site tout proche de Daval et les autres consommateurs de proximité comme le centre sportif d'Ecossia/Bozon. Il sera aussi étudié la possibilité d'implanter des panneaux solaires photovoltaïques sur les surfaces disponibles de la toiture de la halle qui pourraient être utilisés pour les différents besoins en électricité du bâtiment.

6.2.3. Patinoire Bellevue

Historique et situation actuelle
Depuis 2007, la patinoire Bellevue a fait ses preuves. Cette infrastructure temporaire de plein air répond aux besoins des écoles et du public durant la saison d'hiver. Equipée d'une buvette et dotée d'installations fonctionnelles, elle est devenue un point de rencontre privilégié des Sierrois.

Situation future
La ville souhaite dans le futur garder cette installation. Quant à savoir si la patinoire va rester au même emplacement, cela dépendra du projet du complexe de la Gare et de l'évolution du plan directeur de «Sierre se transforme». Il est aussi prévu d'améliorer l'animation par quelques événements ponctuels de type disco-glace ou carnaval des enfants.

6.3. Installations sportives en plein air

6.3.1. Condémines

6.3.1.1. Historique et situation actuelle
Le terrain de jeu du site de Condémines, datant de la création du FC Sierre en 1908, a connu un fort développement. Le nouveau terrain principal de football a été inauguré en 1948. Plus tard, plusieurs aménagements ont été créés, notamment des vestiaires, une tribune, une buvette et des installations d'athlétisme. Aujourd'hui, le site est obsolète. Il ne répond plus aux besoins de ses utilisateurs, notamment les clubs de football et d'athlétisme. L'objectif final est de déplacer ces installations vers le centre sportif d'Ecossia.

Situation future
Le déplacement des installations sportives à Ecossia se ferait progressivement sur plusieurs années. La zone de Condémines serait alors libérée et permettrait une réaffectation. La proximité du centre ville en fait un site intéressant pour un nouveau développement.

6.3.2. Ecossia

Historique et situation actuelle
Le site sportif d'Ecossia a vu le jour en 1998 avec la création de 2 terrains de football et de 3 blocs de vestiaires. En 2002, un nouveau terrain de football, un terrain de street-hockey, une piste finlandaise et un bloc de vestiaire supplémentaire sont venus s'ajouter aux installations déjà existantes. La halle de tennis existante, regroupant les joueurs de tennis et de badminton, ainsi qu'un restaurant, fait également partie du complexe.

Projet d'aménagement des sites d'Ecossia/Bozon

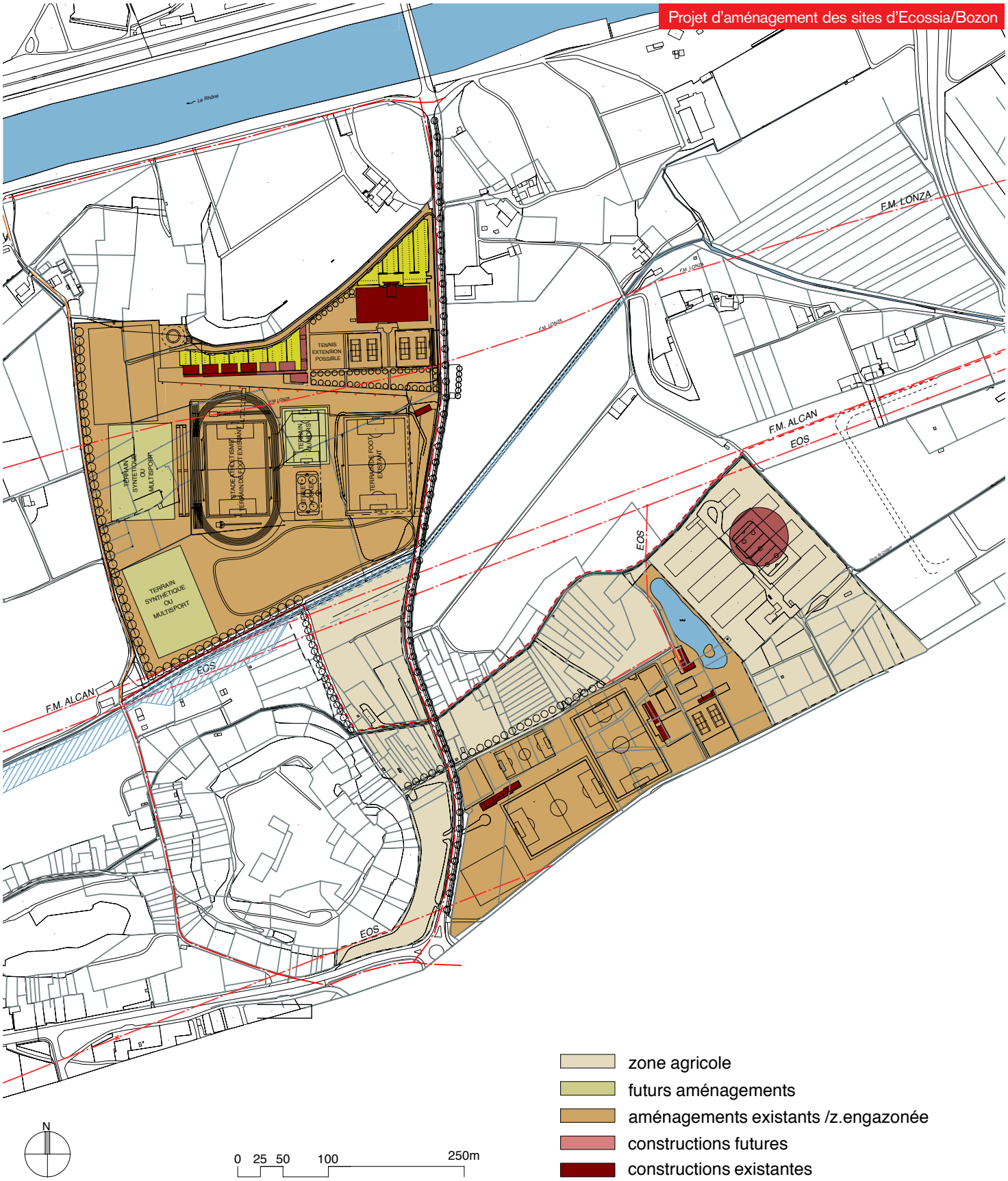

Situation future
Le site possède un intéressant potentiel d'expansion. Un rapprochement avec les infrastructures de Bozon, propriétés de la commune de Chalais, serait un atout. Les deux entités communales accueillent déjà 2 terrains de beach-volley en partenariat et dont les détails de la gestion et l'entretien sont régis par une convention. De plus, les investissements consentis ces dernières années à Ecossia ainsi que le rapatriement des activités du football et de l'athlétisme incitent la poursuite du développement des sports de plein air dans cette zone. De nouvelles infrastructures sont planifiées et devront être réalisées telles qu'une buvette, un terrain de football synthétique, des installations d'athlétisme, des vestiaires, des dépôts matériel, un terrain d'entraînement multi-sports engazonné, un terrain de football juniors. D'autres sports pourraient aussi intégrer cette zone. Un centre sportif intercommunal verrait ainsi le jour et deviendrait un pôle intéressant autant pour les écoles (CO, sport-étude de Grône), que pour les clubs et le public.

Utilisateurs potentiels
Ecoles, clubs : football, street-hockey, tennis, badminton, beach-volley, baseball, football américain, rugby, sport-handicap, sport de loisirs et sport pour tous.

Planning

1ère phase	Acquisition des terrains
	Réalisation buvette, accès, dépôts
2ème phase	Réalisation terrain synthétique
3ème phase	Réalisation anneau d'athlétisme
	Réalisation deux blocs vestiaires
4ème phase	Réalisation terrain juniors, terrain d'entraînement

Environnement
Une centralisation de la production de chaleur combinée avec la future halle de glace pour une redistribution à l'ensemble des bâtiments du centre sportif Ecossia/Bozon sera analysée.
Un concept de mobilité douce et de transports publics sera étudié pour l'ensemble du centre sportif d'Ecossa/Bozon. Les résultats de cette analyse seront intégrés au plan directeur de la mobilité douce. Ce dernier a été présenté au Conseil général lors d'une séance d'information en avril 2012 et est en cours d'homologation. Les premières étapes de réalisation ont été portées au budget 2013.

6.3.3. Terrains multi-sports

Historique et situation actuelle
Les terrains multi-sports (style Agorespace) favorisent la pratique sportive et l'activité physique. Ces espaces sécurisés permettent aux jeunes ou aux moins jeunes de se défouler de manière positive. Ils ont en outre l'avantage d'être utilisables toute l'année. La création de terrains répartis géographiquement dans les différents quartiers de la ville favoriserait la promotion du sport et deviendrait une alternative intéressante à l'organisation d'activités sportives scolaires de plein air notamment, par leur proximité des divers centres scolaires. La Ville de Sierre possède déjà un tel terrain à Granges.

Situation future
Dans un premier temps, il est prévu d'implanter un terrain multi-sports à Noës, puis dans un deuxième temps, à Glarey. En fonction de l'emplacement choisi, les terrains peuvent également être utilisés en soirée. Dans ce cas, une attention particulière sera apportée sur le choix des sources lumineuses à faible consommation d'énergie (LED).

Utilisateurs potentiels
Ecoles, sport de loisirs et sport pour tous, clubs sportifs divers (football, basket, volley, tennis, badminton).

Planning

Noës	dépend du plan directeur de Noës
Glarey	dépend des travaux du secteur de la tranchée CFF (changement de zone prévu pour réaliser l'installation)

6.3.4. Terrains de loisirs ouverts au public

Situation actuelle et future
On peut trouver aux 4 points cardinaux de la Ville de Sierre des terrains engazonnés ou autres entretenus par la Municipalité et ouverts au public, favorisant ainsi les activités sportives et de loisirs. Certains de ces sites feront l'objet d'une étude pour un développement futur. Ils sont situés aux endroits suivants :
– Muraz/Champétroz
– Géronde côté Ouest
– Plaine Bellevue
– Skate parc*
– Calcetto*
– Ecossia/Bozon (zones engazonnées)
– Parcours Vita de la forêt de Finges

* A noter que dans le cadre du projet du complexe de la Gare, les sites du skate parc et du terrain de calcetto seront assainis et reconstruits à un emplacement encore à définir.

Environnement
A l'avenir, en cas de besoin d'énergie pour l'éclairage de ces zones, celui-ci sera minimisé en utilisant les principes de détection de mouvement et de l'éclairage public réduit.

6.4. Salles de gymnastique

6.4.1. Projet du complexe sud de la Gare

Historique et situation actuelle
L'école de commerce et de culture générale (ECCG), l'extension de la HES-SO Valais, la salle de gymnastique, le parking souterrain, la gare routière. Tous ces éléments seront réunis sur un site unique, au sud des voies CFF, à l'ouest de la plaine Bellevue. Ce complexe constitue l'un des plus importants chantiers de «Sierre se transforme». Il a fait l'objet d'un concours d'architecture en automne dernier. Le projet gagnant, intitulé «sur un trapèze», répond de façon souple et rationnelle aux besoins de formation et de mobilité dans cette zone.

Situation future
Dans le projet du complexe sud de la Gare, une salle de gymnastique double est prévue aux dimensions 32,5m x 58m x 8m. Cela répond aux besoins des sociétés sportives demandeuses de plus d'heures d'entraînement. Sa proximité du centre ville et des centres scolaires offre un atout supplémentaire. Cette salle doit compléter la salle Omnisports lors de tournois, matchs d'importance et autres manifestations de grande envergure. Elle doit être munie de gradins et d'une buvette idoine. L'utilisation des salles durant les vacances scolaires est également un besoin avéré. Cette infrastructure contribuera à répondre à cette demande.

Utilisateurs potentiels
Ecoles, sport-handicap, clubs sportifs, Aslec.

Planning
Les études et la réalisation de la salle de gym double dépendent de l'évolution de l'ensemble du projet du complexe de la Gare et du planning cantonal.

Environnement
Les besoins en chaleur et en rafraîchissement de l'ensemble du complexe de la Gare seront étudiés pour être intégrés à un projet de transport de chaleur par le réseau de conduite à distance.
En matière de transports, le site présente de nombreux avantages. En effet, la zone est à proximité des trois gares : SMC, gare routière et gare CFF. Pour les piétons, une passerelle reliera le centre-ville aux futures installations.

6.4.2. Salle de gymnastique de Granges

La salle de gym de Granges date de 1958. Dans le cadre du projet de la nouvelle école, il est prévu de remplacer l'ancienne salle de gym par une nouvelle, dont les dimensions seront de 25m x 15m avec une hauteur de 7m. Etant donné la croissance démographique du village de Granges, ce projet devient une des priorités du plan directeur.

6.4.3. Salle de gymnastique Omnisports

La salle de gym Omnisports contigüe au centre scolaire des Glariers a été construite en 1978. C'est une salle de gym triple aux dimensions 45m x 27m x 8m. Elle est équipée de gradins amovibles pouvant accueillir 400 personnes. Dès que la nouvelle salle double de l'école de commerce aura vu le jour, il est prévu de procéder à une rénovation du bâtiment. A cette occasion, des mesures d'économie d'énergie seront analysées. Les sociétés sportives revendiquent aussi le besoin d'une cantine pour les grandes manifestations. Ce projet de buvette sera étudié.

6.4.4. Salle de gymnastique de Borzuat

Le site de Borzuat comprend 2 salles de gymnastique : la salle de l'ancien greffe, datant des années 1920 et la salle de gym construite en 1974. En 2012, les travaux de construction pour la troisième salle de gym aux dimensions de 28m x 14m x 6m, située dans l'enceinte du bâtiment «Leela» ont débuté. L'ouverture est prévue pour début 2013.

6.4.5. Salle de gymnastique de Goubing

Le site de Goubing dispose de 2 salles de gymnastique : la salle de gym construite en 1973 et l'ancienne datant des années 1950. Cette dernière sera remplacée par une nouvelle salle de gym aux dimensions de 28 x 16m x 7m. Les travaux ont débuté en 2012 et son ouverture est prévue pour 2014.

6.4.6. Salle de gymnastique de Grône

Afin d'améliorer les infrastructures, il est prévu de construire une nouvelle salle de gymnastique double aux dimensions 32,5m x 28m x 8m. Cette salle sera financée par la commune de Grône et par l'Association intercommunale comprenant les communes de Chalais, Chippis, Lens et Sierre. En journée, elle permettra d'accueillir les élèves du cycle d'orientation et en soirée les sociétés sportives locales et régionales. L'agenda pour la réalisation de cette installation dépend du planning de la commune de Grône.

7. Récapitulatif par site

	SITES SPORTIFS	INSTALLATIONS ACTUELLES	INSTALLATIONS PROJETÉES	UTILISATEURS
PISCINES	Géronde	fermées	2 bassins une pataugeoire un accès baignade au lac un toboggan aménagements extérieurs	écoles sport-handicap club de natation club de plongée natation de loisirs cours privés de natation
	Guillamo	un grand bassin avec 5 lignes d'eau de 25m un petit bassin une pataugeoire extérieure un espace bien-être un fitness	pas d'extension prévue, installation à maintenir et entretenir	écoles sport-handicap club de natation club de plongée natation de loisirs cours privés de natation
	Institut Notre-Dame-de-Lourdes	une piscine couverte comprenant un bassin 13,75 x 5,30, profondeur de 0.90 à 1.35, température 33 à 34°	pas d'extension prévue, installation à maintenir et entretenir	propriété de l'Institut N.-D-de-Lourdes utilisateurs : clubs sportifs
PATINOIRES	Graben	une surface de glace 60 x 30 4'500 places	site à déconstruire nouvelle affectation	écoles clubs de hockey patinage artistique curling hockey corporatifs patinage public
	Halle de glace à Ecossia/Bozon	à l'étude	2 surfaces de glace 60 x 30 3'500-4'500 places	écoles clubs de hockey patinage artistique hockey corporatifs patinage public
	Patinoire Bellevue	une surface de glace 40 x 20 un espace buvette	Emplacement : dépend du Plan directeur «Sierre se transforme»	écoles de Sierre patinage public
INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR	Centre sportif Ecossia	3 terrains de football 4 blocs de vestiaires un terrain de street-hockey une piste finlandaise	une buvette un terrain synthétique 2 blocs de vestiaire un anneau d'athlétisme un terrain juniors un terrain d'entraînement locaux matériel chemins d'accès, places de stationnement aménagements extérieurs	écoles football sport-handicap athlétisme street-hockey public/loisirs
		4 courts tennis intérieur 4 courts badminton intérieur 4 courts de tennis extérieur vestiaires, restaurant	installations à maintenir et à entretenir	club de tennis club de badminton public/loisirs propriété du club de tennis de Sierre
		1 terrain de beach-volley	installations à maintenir et à entretenir	écoles club de volleyball public/loisirs
	Condémines	un terrain de football principal un terrain d'entraînement installations d'athlétisme vestiaires, buvette	site à déconstruire nouvelle affectation	écoles de Sierre football athlétisme

		une salle de judo	installation à maintenir jusqu'à la nouvelle affectation du site	club de judo club de karaté propriété du club de judo
	Noës	à l'étude	un terrain multi-sport	écoles public/loisirs
	Muraz	terrain engazonné de Champétroz	installations à maintenir et à entretenir Développement futur éventuel	écoles public/loisirs
	Glarey	à l'étude	un terrain multi-sport	écoles public/loisirs
	Granges	un terrain de football principal un terrain d'entraînement vestiaires	installations à maintenir et à entretenir	écoles de Granges club de football
		un terrain multi-sport	installations à maintenir et à entretenir	écoles public/loisirs
		deux courts tennis extérieurs un club-house	installations à maintenir	propriété du club de tennis de Granges
		un site de tir à l'arc	installations à maintenir	propriété du club des Archers des 3 Aigles
		un manège hippique	installations à maintenir	propriété du cercle hippique de Sierre utilisateurs : public/loisirs, écoles
		un golf 18 trous	installations à maintenir	propriété du club de golf de Sierre utilisateurs : public/loisirs
	Géronde	un terrain engazonné 2 terrains de volleyball sur herbe	installations à maintenir Développement futur éventuel	public/loisirs
	Complexe de la Gare	un skate-park un terrain de calcetto	à remplacer dans le cadre du projet du Complexe de la Gare	écoles Aslec public/loisirs
	Plaine Bellevue	un terrain engazonné	installations à maintenir et à entretenir	écoles
SALLES DE GYMNASTIQUE	Borzuat	salle 1920 : 25 x 13 x 6,5 salle 1974 : 26 x 15 x 5,9	nouvelle salle simple : 28 x 14 x 6	écoles sport-handicap clubs sportifs
	Goubing	salle 1973 : 28 x 16 x 7	nouvelle salle simple : 28 x 16 x 7	
	Beaulieu	salle 1968 : 20.5 x 9.8 x 5,4	installation à maintenir et entretenir	
	Les Liddes	salle 1968 : 24.,7 x 14 x 5,5	installation à maintenir et entretenir	
	Muraz	salle 1973 : 18 x 10 x 5,4	installation à maintenir et entretenir	
	Noës	salle 1968 : 23,8 x 11,6 x 5.5	installation à maintenir et entretenir	
	Granges	salle 1950 : 18 x 10 x 5,5	nouvelle salle simple : 26 x 15 x 7	
	Complexe de la Gare	à l'étude	nouvelle salle double : 32.5 x 28 x 8	
	Omnisports	salle triple 1978 : 45 x 27 x 8	Rénovation de la salle et aménagement d'une buvette	
	Grône	à l'étude	un nouvelle salle double : 32,5 x 28 x 8	cycle de Grône (Granges) clubs sportifs
	Institut Notre-Dame-de-Lourdes	salle 2010 : 18 x 10 x 5.5	installation à maintenir et entretenir	propriété de l'Institut N.-D.-de-Lourdes utilisateurs : clubs sportifs

8. Conclusion

Le sport, tout comme la culture et le tourisme, est un vecteur très important du développement économique. Les pouvoirs publics mettent à disposition des infrastructures de qualité agissant ainsi sur la santé, les loisirs, l'intégration sociale, le divertissement et l'éducation. La Ville de Sierre offre ainsi une attractivité supplémentaire pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

Malgré les efforts consentis pour favoriser la pratique sportive, plus d'un quart de la population suisse reste inactive. La Municipalité, par le biais de son service des sports est sensible à ce problème et veut encourager ses citoyens à plus bouger en mettant en place une politique sportive comprenant les moyens suivants :

- Actualisation du plan directeur des infrastructures sportives
- Soutien aux clubs sportifs en mettant à disposition les infrastructures sportives et en octroyant des subsides
- Aide financière et logistique pour les manifestations sportives se déroulant sur le territoire communal
- Actions dans le domaine de la prévention de la santé (ateliers et conférences sur le thème du sport)
- Collaboration avec des partenaires pour offrir des activités sportives pour tous (Parcours Vita, Slow-up, etc.)
- Encouragement du sport d'élite par l'octroi de prix (mérites sportifs)
- Développement d'infrastructures à caractère régional en collaboration avec des communes du district ou de la région (exemples : beach-volley Bozon, halle de curling Sion)

Aujourd'hui, en actualisant le plan directeur des infrastructures sportives, le Conseil Municipal fixe les lignes directrices à long terme. Certains grands projets ont déjà démarré, d'autres vont suivre. Ces prochaines années, les investissements seront nombreux et des choix seront nécessaires afin de respecter les budgets. Sierre se transforme, pas seulement au niveau du centre ville, mais aussi d'un point de vue sportif.

Bougeons ensemble!

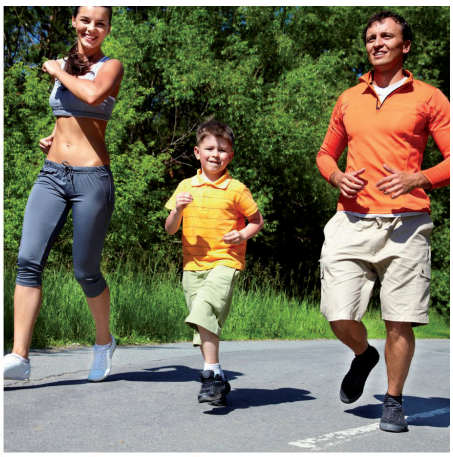

Plan directeur des infrastructures sportives, décembre 2012

Ce document a été présenté à la séance plénière du Conseil général du 19.12.2012

Service de la Culture et des Sports de la Ville de Sierre en collaboration avec les services communaux
Hôtel de Ville, 3960 Sierre – Tél. 027 452 01 11 – Fax 027 452 02 50 - www.sierre.ch

VILLE DE SIERRE

Cité de l'énergie
european energy award